

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 juin 2024 à 19h00

Présents : Mmes Dominique BEAUPOIL, Céline SPADONI, Mrs. Jean-Christophe GUITTON, Marc JOINIE, Jérôme MARGUIER, Nicolas MASSOT, Vito RUSSO, Marie DULLIN, Frédéric PERRIN

Procuration :

Absents : Aurélie TOMADINI

Convocation du 25 juin 2024

APPROBATION PROCES VERBAL :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2024

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ledit compte rendu.

Les Conseillers Municipaux présents, n'ayant aucune remarque à formuler, à l'unanimité,

APPROUVENT le compte-rendu de la séance du 04 avril 2024.

ORDRE DU JOUR DONNANT À DÉLIBÉRATION

010/2024 : MAITRISE D'ŒUVRE GRANDE RUE

M le maire explique le devis de mission de maître d'œuvre pour l'aménagement de la Grande Rue. L'aménagement sera réalisé en trois tranches (sur 3 ans) avec un seul marché de travaux

Les travaux de la Grande Rue ont été actés lors de la réunion, M Jean-Christophe GUITTON, maire de Broin étant géomètre dans le cabinet Mornand, Janin, Schenirer et Pierre réalisant les travaux s'est retiré lors du vote.

Lors de sa réunion le conseil municipal de BROIN a voté à l'unanimité

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 8

011/2024 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT), dans son article 35 codifié à l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a prévu l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la valeur prescriptive, dont l'objet est d'évaluer la pertinence de la carte intercommunale et de la faire évoluer.

La loi prévoit une consultation des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de schéma. Sans avis sous deux mois, ce dernier sera réputé favorable. La CDCI examine les avis par la collectivité et dispose d'un délai de trois mois pour formuler son avis et/ou propose des amendements au projet.

Le projet est essentiellement centré sur la question de la gestion de l'eau, de par la cadre juridique et climatique actuel. Pour la partie juridique, il est rappelé les dispositions réglementaires des lois NOTRé, Ferrand-Fesneau, Engagement et proximité et 3DS régissant les règles de transfert des compétences Eau potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2026, pour la partie climatique, il est rappelé le contexte hydrographique spécifique de la Côte d'Or, en termes de qualité de l'eau.

Le projet recensé dans le schéma :

- Le projet de création d'un syndicat de production d'eau potable depuis la ressource de la Boucle des Maillys

Ce syndicat prendrait la forme d'un syndicat ouvert à la carte, avec adhésion du Conseil départemental.

Les missions envisagées pour ce syndicat seraient :

- Le captage de l'eau au départ de la ressource de la Boucle des Maillys,
- La « distribution de l'eau brute »,
- Le traitement d'une partie de l'eau captée par la création d'une usine de potabilisation,
- La distribution de l'eau jusqu'au réservoir de tête des réseaux du syndicat.

Considérant la demande réceptionnée le 3 juin 2024 de M. le Préfet de la Côte d'Or d'émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunales (SDCI),

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'émettre un avis favorable.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

012/2024 : RECRUTEMENT ATSEM :

Suite au départ en retraite de Mme MINET Simone, et aux différentes candidatures reçues, Mme DUPUIS Audrey prendra son poste d'ATSEM à compter du 26 août 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

013/2024 : SUBVENTION COLLEGE DINET SEURRE :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention au collège DINET de Seurre suite à une demande faite pour un voyage linguistique et culturel à Londres (ROYAUME-UNI) à destination des élèves de 4° du collège. Organisé en juin 2024

Le montant de cette subvention s'élève à 40€ par enfants soit au total 120€ de subvention pour le collège DINET de Seurre

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

NE DONNANT PAS À DÉLIBÉRATION

Mot du Maire

M le Maire informe le conseil municipal des courriers et autres dossiers

- Piscine de Seurre achat de tickets pour les jeunes de la commune de 6 à 17 ans.
- Passage du tour de France, la maire de Pouilly sur Saône a sollicitée les communes alentour pour une subvention de 100€ pour l'organisation de la manifestation, le conseil décide à l'unanimité de refuser.

Tour de table

Mme BEAUPOIL : Affichage réunion conseil

M MARGUIER : RAS

M JOINIE : Information sur l'avancée des peupliers

M MASSOT : RAS

Mme DULLIN : RAS

Mme SPADONI : RAS

M VITO : RAS

M PERRIN : Clé école

Séance levée à 21h10

Le Maire,
Jean-Christophe GUITTON